CRAIM
COLLÈGE RHÔNE-ALPES AUVERGNE
DE L'INFORMATION MÉDICALE

Le CSAR nouveau est arrivé

Le passage au CSAR : impact sur le recueil et conséquences

Journée Annuelle du CRAIM - Chambéry - 15 octobre 2026

Michel CAYOT - vieux Président du CRAIM

Disney

CHERIE, J'AI RETRÉCI LES ~~GOSSES~~ CODES



C’est vrai que c’est rétréci

- CSARR :
  - 512 actes
  - 7 caractères par code (ZZC+221)

    3 584 caractères
- CSAR
  - 146 actes
  - 5 caractères par code (11E11)

    730 caractères

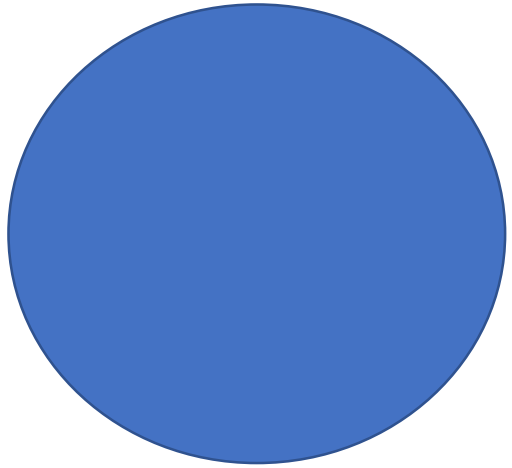



atih
AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION

Objectifs

Etablissements	Nouvelle Classification
Proposer un codage simple pour les professionnels	**Réaliser des regroupements cohérents sur le plan qualitatif** : caractère spécialisé ou non commun aux actes du regroupement
Conserver un niveau de détail suffisant pour les besoins internes des établissements et des professionnels	**Etablir une pondération juste pour chaque couple acte / intervenant**

SIMPLIFIER LE CSARR

SANS IMPACT SUR LA CLASSIFICATION

4

Introduction

Le *Catalogue spécifique des actes de réadaptation* (CSAR) est le résultat d'une simplification du Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR). Il est destiné à le remplacer. À partir du lundi 3 mars 2025, il sera possible de coder avec l'une ou l'autre des versions de la nomenclature.

Comme le CSARR, le CSAR est destiné à décrire et à permettre de coder l'activité des professionnels concernés dans les établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR), dans le cadre des obligations réglementaires du recueil d'informations pour le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Il décrit les actes de réadaptation à l'exclusion des actes relevant de la seule responsabilité médicale qui sont décrits dans la *Classification commune des actes médicaux* (CCAM).

Le terme rééducation disparait dans l'intitulé du catalogue, celle-ci étant englobée dans la réadaptation. La définition de la réadaptation correspond à la définition internationale, où « réadaptation » est la traduction française de l'anglais « rehabilitation ». On rappelle que la réadaptation est articulée autour de trois objectifs : récupération fonctionnelle et psychosociale, compensation et adaptation de l'environnement, et réinsertion du patient. Elle constitue l'axe principal du projet thérapeutique lors d'une orientation vers les SMR[1].

1.3.2. Le système de codification

Un code CSAR est composé de 5 caractères.

- Les 2 premiers caractères numériques correspondent au chapitre du CSAR où est décrit l'acte. Pour les 8 premiers chapitres, ces deux premiers caractères sont superposables avec la fonction organique CIF (chapitre 1 : codes b1, chapitre 2 : codes b2, etc...)

- Le troisième caractère alphabétique correspond à l'objectif de l'acte
    - Lettre E : Acte d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse
    - Lettre S : Séance, c'est-à-dire acte de prise en charge à visée thérapeutique
    - Lettre M : particularité du chapitre 9, les actes de mise à disposition d'appareillage se reconnaissent à ce caractère.
    - Lettre P : particularité du chapitre 11, les actes de préparation et/ou de suivi de l'avancement d'un dossier se reconnaissent à ce caractère.
- Les deux derniers caractères correspondent à un compteur numérique, réinitialisé dans chaque nouveau chapitre et à chaque type d'objectif de l'acte.

Codage de l'intervenant : nouveautés

80	Autre Professionnel intervenant en éducation thérapeutique et prévention
81	Autre Professionnel formé à des prises en charge particulières
88	Autre intervenant

Trois intervenants qualifiés de « Autre » peuvent être codés avec les actes CSAR. Les codes 80 et 81 permettent de distinguer 2 types de professionnels si cela est souhaité dans l'établissement, sinon seul le code 88 suffit. De ce fait, l'utilisation des codes 80 et 81 est facultative.

Le type intervenant 80 est attendu pour les actes d'éducation thérapeutique et de prévention.

Le type intervenant 81 est attendu pour les actes suivants :

- Séance de thérapie psychocorporelle
- Séance de prise en charge non médicamenteuse de la douleur
- Séance de thérapie familiale

Répartition inégale par chapitre

01	FONCTIONS CEREBRALES	68
02	FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR	37
03	FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE	13
04	FONCTIONS CARDIAQUES, VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES	23
05	FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION	25
06	FONCTIONS GENITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES	0
07	FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIEES AU MOUVEMENT	113
08	FONCTIONS DE LA PEAU ET DES PHANERES	15
09	APPAREILLAGE	167
10	EDUCATION ET INFORMATION	18
11	ACTIVITE ET PARTICIPATION	55
12	GESTES COMPLEMENTAIRES, MODULATEURS ET EXTENSIONS DOCUMENTAIRES	9

Evolution du nombre d’actes par chapitre

Chapitre et titre		CSARR	CSAR	Ecart	%
01	Fonctions Cérébrales	68	20	48	71%
02	Fonctions sensorielles et douleur	37	16	21	57%
03	Fonctions de la voix et de la parole	13	4	9	69%
04	cardiaques, vasculaires et respiratoires	23	10	13	57%
05	Fonctions digestives et nutrition	25	11	14	56%
06	Fonctions génito-urinaires et reproductives	0	2	-2	
07	Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement	113	23	90	80%
08	Fonctions de la peau et des phanères	15	2	13	87%
09	Appareillage	167	20	147	88%
10	Education et prévention	18	8	10	56%
11	Activité et participation	55	30	25	45%
		534	**146**	**388**	**73%**

fichier_associe_csar_v2026_surligne_270326_0

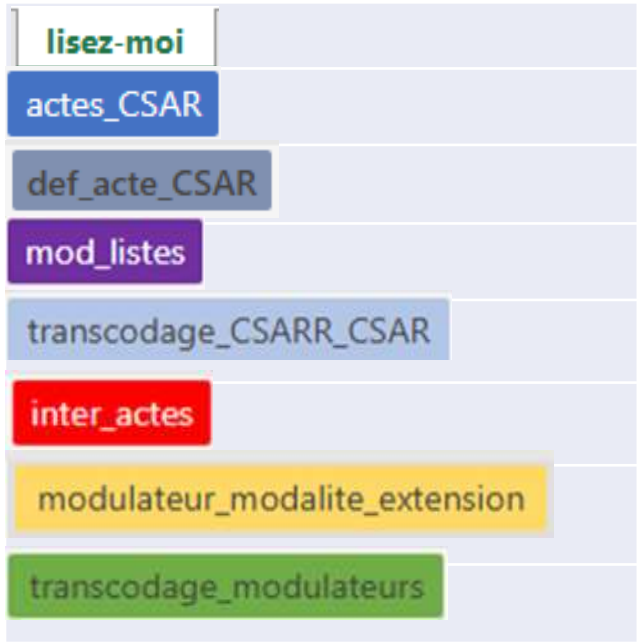

10 lignes
147 lignes (titre + 146 actes CSAR)
147 lignes
147 lignes
522 lignes (titre + 521 actes CSARR)
4 965 lignes (une par couple)
33 lignes
22 lignes

Les modulateurs du CSAR

Type_modulateur	Code_CSAR	Libelle_CSAR
lieu	**L1**	Réalisation de l'acte hors établissement
lieu	**L2**	Réalisation de l'acte sur le lieu d'activité du patient (domicile, travail…)
lieu	**L3**	Réalisation de l'acte dans un autre établissement
technicité	**QM**	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Balnéothérapie
technicité	**QS**	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Rééducation assistée du membre supérieur
technicité	**QF**	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Rééducation intensive des membres inférieurs
technicité	**QI**	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Isocinétisme
technicité	**QC**	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Simulateur et/ou véhicule adapté pour une rééducation du retour à la conduite
technicité	**QQ**	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Laboratoire d'analyse quantifiée de la marche et du mouvement
temps	**vide**	
temps	**T0**	Séance d'une demi-heure (< 45 minutes)
temps	**T1**	Séance de 1 heure [45 ; 70 minutes [
temps	**T2**	Séance de 1 heure et demie [70 ; 100 minutes [
temps	**T3**	Séance de 2 heures [100 ; 130 minutes [
temps	**T4**	Séance de plus de 2 heures (>= 130 minutes)

Où la saisie se complique

Acte CSAR			Modulateur Lieu			Critère		Modulateur Technicité (PTS)						Modulateurs	
Code	Libellé	Temps	L1	L2	L3	Coll.	PP	QM	QI	QF	QS	QQ	QC	Niveau	Nbre
01E01	Evaluation analytique des fonctions cognitives	oui	oui		oui		oui				oui		oui	oui	8
04S01	Séance de réentrainement à l'effort aérobie		oui		oui	oui	oui	oui	oui	oui					7
02S03	Séance d'adaptation de l'autonomie des occupations de vie (dont les déplacements) d'un patient déficient visuel		oui	oui	oui	oui	oui	oui							6
07E04	Evaluation des fonctions neuro-sensitivo-motrices	oui			oui		oui		oui	oui	oui	oui		oui	9
07S06	Séance de réadaptation des fonctions neuro-sensitivo-motrices	oui			oui		oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui	10
07S08	Séance de réadaptation des fonctions de puissance et/ou d'endurance musculaire		oui		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			oui	10

Répartition des actes par métier (1)

Code	Intervenant	Nombre
27	Ergothérapeute	98
22	Masseur-kinésithérapeute	89
10	Médecin	75
24	Orthophoniste	51
28	Psychomotricien	47
30	Psychologue	42
33	Neuropsychologue	37
70	Enseignant en activité physique adaptée	28
61	Educateur spécialisé	25
26	Diététicien	23
31	Orthoprothésiste	22
63	Educateur de jeunes enfants	22

Répartition des actes par métier (2)

Code	Intervenant	Nombre
66	Moniteur éducateur	22
62	Assistant de service social	18
21	Infirmier	16
25	Orthoptiste	13
69	Educateur sportif	11
71	Ergonome	10
75	Moniteur d'autoécole	10
65	Moniteur d'atelier	9
23	Pédicure-podologue	8
32	Podoorthésiste	8
77	Socio-esthéticien	8
80	Autre Professionnel intervenant en éducation thérapeutique et prévention	8
64	Animateur	7
81	Autre Professionnel formé à des prises en charge particulières	3
		710

Codes « attendus » pour les infirmier(e)s

01S12	Séance de thérapie psycho-corporelle	21	Infirmier	1
02E07	Evaluation de la douleur	21	Infirmier	1
02S09	Séance de prise en charge non médicamenteuse de la douleur	21	Infirmier	1
05E02	Evaluation des fonctions de l'oralité alimentaire	21	Infirmier	1
05S02	Séance de réadaptation des fonctions de l'oralité alimentaire	21	Infirmier	1
10E01	Bilan éducatif partagé, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique déclaré (BEP)	21	Infirmier	1
10E02	Évaluation intermédiaire ou finale des compétences acquises au cours d'un programme d'éducation thérapeutique déclaré	21	Infirmier	1
10E03	Evaluation initiale des compétences souhaitées avant activité éducative, hors programme déclaré (AEHP)	21	Infirmier	1
10E04	Evaluation intermédiaire ou finale des compétences acquise en activité éducative, hors programme déclaré (AEHP)	21	Infirmier	1
10S01	Séance d'éducation thérapeutique dans le cadre d'un programme déclaré	21	Infirmier	1
10S02	Séance d'activité éducative, hors programme déclaré (AEHP)	21	Infirmier	1
10S03	Séance d'apprentissage du patient et/ou de son entourage à la réalisation d'un autosoin	21	Infirmier	1
10S04	Séance d'information à visée préventive du patient et/ou de son entourage	21	Infirmier	1
11E10	Entretien relatif au projet de soin et/ou au projet de vie du patient	21	Infirmier	1
11E12	Evaluation standardisée de la qualité de vie du patient	21	Infirmier	1
11E13	Evaluation standardisée du fardeau de l'aidant	21	Infirmier	1
11S05	Séance de réadaptation à la parentalité	21	Infirmier	1
11S06	Séance de thérapie familiale	21	Infirmier	1
11S13	Séance d'accompagnement au retour à domicile, ou à une sortie thérapeutique	21	Infirmier	1

Autre Professionnel intervenant en éducation thérapeutique et prévention (80)
Autre Professionnel formé à des prises en charge particulières (81)

10E01	Bilan éducatif partagé, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique déclaré (BEP)	80
10E02	Évaluation intermédiaire ou finale des compétences acquises au cours d'un programme d'éducation thérapeutique déclaré	80
10E03	Evaluation initiale des compétences souhaitées avant activité éducative, hors programme déclaré (AEHP)	80
10E04	Evaluation intermédiaire ou finale des compétences acquise en activité éducative, hors programme déclaré (AEHP)	80
10S01	Séance d'éducation thérapeutique dans le cadre d'un programme déclaré	80
10S02	Séance d'activité éducative, hors programme déclaré (AEHP)	80
10S04	Séance d'information à visée préventive du patient et/ou de son entourage	80
11S13	Séance d'accompagnement au retour à domicile, ou à une sortie thérapeutique	80
01S12	Séance de thérapie psycho-corporelle	81
02S09	Séance de prise en charge non médicamenteuse de la douleur	81
11S06	Séance de thérapie familiale	81

Tableau [1.D.2.CSARR] B
Distribution des actes de Rééducation-Réadaptation par acte CSARR et intervenant

Acte CSARR		Intervenant		Actes CSARR		
Code	Libellé	Code	Libellé	Effectif	Pond.	CSAR
ZZR+020	Séance individuelle d'éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique	21	INFIRMIER	1	30	10S02
ZZR+079	Séance individuelle d'information du patient et/ou de son entourage, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique	21	INFIRMIER	4	80	10S04
ZZR+293	Séance collective d'éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique	21	INFIRMIER	8	720	10S02
GKR+200	Séance collective de rééducation des troubles de la parole, du langage et de la communication	24	ORTHOPHONISTE	3	210	01S07
GKR+255	Séance individuelle de rééducation des troubles de la parole, du langage et de la communication	24	ORTHOPHONISTE	4	140	01S07
HQQ+106	Évaluation intermédiaire des troubles de la déglutition	24	ORTHOPHONISTE	6	180	05E01
HQQ+136	Évaluation initiale des troubles de la déglutition	24	ORTHOPHONISTE	13	650	05E01
HSQ+107	Évaluation intermédiaire qualitative des objectifs nutritionnels	26	DIÉTÉTICIEN	54	1 080	05S03
HSQ+197	Évaluation diététique initiale avec prescription de régime adapté	26	DIÉTÉTICIEN	42	1 260	05E04
HSQ+222	Évaluation diététique finale avec conseils nutritionnels	26	DIÉTÉTICIEN	11	275	05E03
HSQ+237	Évaluation intermédiaire qualitative et quantitative des objectifs nutritionnels	26	DIÉTÉTICIEN	1	25	05S04
ZZR+238	Séance collective d'éducation thérapeutique en atelier	26	DIÉTÉTICIEN	8	720	10S01
ZZR+293	Séance collective d'éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique	26	DIÉTÉTICIEN	9	810	10S02



À la Une

Filtrer : Toutes catégories | Dernières mises en ligne | Mises à jour techniques | Actualités | Agenda

Nous utilisons des cookies

Nous pouvons les placer pour analyser les données de nos visiteurs, améliorer notre site Web, afficher un contenu personnalisé et vous faire vivre une expérience inoubliable. Pour plus d'informations sur les cookies que nous utilisons, ouvrez les paramètres.

Accepter tout | Refuser | Non, ajuster

Caractéristiques des actes CSAR en 2027

Pour assurer une continuité de codage entre 2026 et 2027, les caractéristiques des actes CSAR restent celles retenues à la suite du mécanisme de transcodage utilisé par la fonction groupage 2026

- **Les fichiers des pondérations et du caractère spécialisé des actes CSAR sont disponibles sur le site de l'ATIH :**
  - **« ACTES_ponderations_CSAR.xlsx »**
  - **« ACTES_listes-spe_CSAR.xlsx »**

- **Un fascicule d'explication des règles d'attribution des caractéristiques des actes sera mis à disposition sur le site de l'ATIH**

Rechercher

Filtrer les résultats par :

Type de page

Tout

Rechercher par mot-clé

ACTES_ponderations_CSAR.xlsx

RECHERCHER

Aucun résultat ne correspond à votre recherche.

Classification : vers la v2028

2025 - 2026	2027	2028
Phase de double codage CSARR et CSAR	▪ CSAR : nomenclature de référence ▪ Codage CSARR possible jusqu'au 27 juin Actualisation des paramètres du modèle cible en fonction du codage CSAR	Mise en ouvre de la CLASSIFICATION v2028 1. Modèle cible CSAR ▪ Pondérations ▪ Listes spé ▪ Seuils ▪ Intervenants attendus
Expérimentation sévérité	Actualisation du modèle de sévérité en fonction des retours	2. Sévérité à 3 niveaux

Communication en amont sur les paramètres définitifs du modèle cible

Webinaire dédié



… et moi

Vous remercions